

ANNEXE: PROGRAMME D'ACTION TACIS 2006 – ARMÉNIE

1. IDENTIFICATION:

Ligne budgétaire	190601
Allocation financière	17 millions d'euros
Base juridique	Règlement n° 99/2000 du Conseil du 29 décembre 1999 relatif à la fourniture d'une assistance aux États partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale.

2. REVUE DE LA SITUATION DU PAYS:

L'Arménie, au même titre que l'Azerbaïdjan et la Géorgie, a été intégrée, à sa demande, dans la politique européenne de voisinage (PEV) en juin 2004. Cette décision faisait suite à une recommandation de la Commission européenne au Conseil faite sur la base d'un rapport par pays¹ proposant d'intensifier considérablement les relations avec l'Arménie au travers du développement d'un plan d'action dans le cadre de la PEV. Dans les mois qui ont suivi, le président Romano Prodi et la commissaire Janez Potocnik se sont rendus séparément à Erevan afin d'accueillir l'Arménie dans la PEV et d'élaborer la nouvelle politique. Le 28 novembre 2005, un premier cycle prometteur de négociations consacré au plan d'action de la PEV s'est tenu à Erevan. Il a été suivi d'un deuxième cycle début mars 2006 à Bruxelles. La version finale du plan d'action de la PEV pour l'Arménie devrait être adoptée mi-2006. Par ailleurs, le gouvernement arménien est sur le point d'adopter un programme national pour la mise en œuvre de l'APC avec l'aide de l'important projet de la CE en Arménie, le Centre UE-Arménie de conseil en matière juridique et politique (AEPLAC). Le 16 décembre 2005, l'OTAN a approuvé le programme d'action de partenariat individuel (PAPI) de l'Arménie.

La situation **politique** interne de l'Arménie reste stable et la coalition au pouvoir depuis 1998 s'efforce de mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires pour créer un État démocratique et une économie de marché compétitive.

Le conflit autour de la question du Nagorno-Karabakh n'est toujours pas résolu, malgré les efforts et le rôle de médiation joué par l'OSCE-groupe de Minsk et la communauté internationale. La frontière du pays avec la Turquie est toujours fermée, avec tout ce que cela implique comme répercussions négatives sur le commerce extérieur de l'Arménie.

L'Arménie a intégré le groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO) en 2003. En juin 2004, un conseil ayant pour but de lutter contre la corruption a été mis en place avec pour mission de superviser la mise en œuvre d'une stratégie anti-

¹ Disponible sur l'internet: http://europa.eu.int/comm/world/enp/index_en.htm

corruption de trois ans élaborée avec d'importants bailleurs de fonds et approuvée en novembre 2003.

La centrale nucléaire vieillissante de Medzamor (CNM) couvre toujours 40 % des besoins énergétiques de l'Arménie. La CE et d'autres bailleurs de fonds continuent d'apporter leur soutien à l'élaboration d'une stratégie de déclassement et au développement de solutions alternatives à l'énergie nucléaire. Une réunion organisée au siège de l'AIEA à Vienne en décembre 2005 a permis à l'Arménie de confirmer son intention de fermer la centrale avant 2016, une fois que des alternatives suffisantes seront en place. Un consensus concernant la date de fermeture devrait être dégagé en 2006.

L'Arménie continue de bénéficier de performances **économiques** très élevées et a connu une augmentation de son PIB de 13 % en 2005. Ce taux de croissance élevé s'explique principalement par l'augmentation de la production agricole brute et par la croissance modérée du secteur industriel. Les recettes fiscales ont également connu une augmentation significative, facilitant ainsi les dépenses du gouvernement dans le domaine de la sécurité sociale, de la santé et de l'éducation conformément au document de stratégie du gouvernement pour la réduction de la pauvreté (DSRP) adopté en août 2003. Le budget 2006 continuera de mettre l'accent sur les questions sociales, et plus particulièrement sur les soins de santé et l'éducation. Les salaires du secteur public seront augmentés et des fonds plus importants seront accordés à la création d'infrastructures et à la construction d'écoles.

En 2005, l'Arménie a été le premier pays à rembourser sa dette à la Communauté européenne dans le cadre de l'assistance macrofinancière (AMF). Cette même année, le pays a en outre rempli les conditions pour le "programme Défi du millénaire", soit 236 millions de dollars à investir sur cinq ans dans des routes rurales et des projets d'irrigation.

En dépit de bonnes performances macroéconomiques et de certains résultats en matière de lutte contre la pauvreté dans le cadre du DSRP (une révision de la stratégie est attendue en 2006), la situation sociale de l'Arménie reste marquée par des inégalités profondes et une forte polarisation sociale. Malgré une diminution du coefficient de Gini (sur les revenus) de 0,59 en 1999 à 0,44 en 2003², 32 % de la population vivaient toujours en dessous du seuil de pauvreté³. Le taux de chômage annoncé est d'environ 10 %, mais des estimations non officielles avancent des chiffres plus proches de 20-25 %. De nombreuses personnes survivent en dehors du marché en exerçant une activité indépendante et/ou non officielle (économie souterraine).

Malgré les progrès réalisés dans les domaines économique et social ces dernières années, des changements structurels restent nécessaires pour consolider les résultats obtenus jusqu'à présent. De nouvelles réformes démocratiques et économiques, l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'État de droit et des droits de l'homme, la lutte contre la

² Sur une plage allant de 0 (égalité parfaite) à 1 (inégalité totale). Source: Banque mondiale.

³ Chiffre 2003. Défini comme des dépenses ménagères inférieures à 24 dollars par mois. Source: FMI.

corruption et la résolution des conflits sont autant de défis majeurs pour l'année à venir et pour la politique européenne de voisinage en Arménie.

Ce dernier programme d'action TACIS a dès lors été élaboré en accord avec les priorités mutuellement convenues de l'APC et du plan d'action de la PEV et est perçu comme une transition vers de nouveaux instruments de la PEV. Il est parfaitement dans la ligne du programme indicatif national (PIN) 2004-2006 et des précédents programmes d'action TACIS.

3. RÉSUMÉ DU PROGRAMME D'ACTION:

Le gouvernement arménien reste engagé vis-à-vis de la mise en œuvre de l'APC, de la réduction de la pauvreté dans le cadre du DSRP, de l'établissement d'institutions démocratiques et de la promotion d'une croissance économique soutenue. Ce programme d'action vise à soutenir de manière efficace le gouvernement arménien dans son programme de réforme, en prenant en considération les activités d'autres bailleurs de fonds, les précédents projets TACIS et le plan d'action de la PEV à venir, ainsi que les nouveaux instruments qui l'accompagnent.

Ce programme d'action est dès lors un programme de transition, depuis l'assistance technique traditionnelle de TACIS aux nouveaux mécanismes et instruments de coopération qui seront développés dans le cadre de la PEV. Cette dimension transitoire est le reflet de la scission du programme d'action en trois composantes principales: deux pour l'assistance technique et une pour le soutien des politiques sectorielles, ouvrant ainsi la voie à une approche de soutien aux politiques sectorielles qui devrait être intensifiée dans le cadre des prochains programmes d'action de la PEV. Un million d'euros sera par ailleurs attribué au programme TEMPUS.

Ces trois composantes sont décrites ci-dessous:

Composante 1A de l'assistance technique: soutien au "programme national de mise en œuvre de l'APC (PN)" (4,0 millions d'euros)

La première composante vise avant tout à apporter une assistance technique dans des domaines où seule une coopération de ce type est à même d'apporter l'aide nécessaire et attendue, à savoir principalement une assistance au développement du programme national de mise en œuvre de l'APC (PN) et par rapport aux questions liées à la PEV.

Outre la composante susmentionnée et à condition que les autorités nationales donnent finalement leur accord à la mise en œuvre de projets de jumelage, la Commission prendra les mesures nécessaires pour mettre en place les structures appropriées en vue d'entamer des opérations de jumelage au cours des prochaines années.

L'objectif du gouvernement est d'améliorer la gouvernance et la situation sociale/économique dans le pays au travers du PN et de renforcer les capacités des institutions compétentes, dans la ligne de l'acquis communautaire de l'UE et des principes

de la PEV. Le projet continuera dès lors de promouvoir la mise en œuvre de l'APC et le rapprochement juridique en renforçant sa capacité d'adoption et de supervision de la législation, tout en améliorant les capacités d'analyse et de fixation des priorités.

En effet, compte tenu de la volonté du gouvernement d'éventuellement revoir et rationaliser le dialogue institutionnel Arménie-UE au sein du nouveau cadre de la PEV, cette composante doit rester flexible afin de permettre une réorientation de l'assistance, le cas échéant.

Ce programme poursuivra les objectifs suivants:

- aider le gouvernement arménien dans le cadre du développement, de la formulation et de la mise en œuvre de politiques législatives et économiques conformes aux exigences de l'UE/APC et de l'OMC;
- aider le gouvernement arménien à mettre en place les "structures d'intégration européenne" identifiées;
- aider le gouvernement arménien dans ses activités générales de programmation, de fixation des priorités, de coordination et de supervision du processus de mise en œuvre de l'APC;
- aider le gouvernement arménien à développer et mettre en œuvre un plan d'action de gouvernance électronique en mettant plus particulièrement l'accent sur la finalité de ce programme;
- En cas d'accord avec les autorités arméniennes, un PAO pourrait être établi afin de mettre en œuvre une ou plusieurs composantes de ce programme d'action TACIS dans le cadre de la nouvelle activité de jumelage (sinon, ces 0,5 million d'euros seront disponible pour une opération d'assistance technique générale).

Le gouvernement arménien est activement engagé dans ce processus de réforme et demande une aide supplémentaire pour mettre en œuvre l'APC et se préparer à l'application du plan d'action de la PEV. Les domaines de coopération répertoriés ci-dessus ont été approuvés par les autorités arméniennes et sont en parfait accord avec le PIN, qui prévoit, en tant que domaine prioritaire d'intervention, le soutien aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives.

Composante 1B de l'assistance technique: soutien de l'accès à la justice en Arménie (4 millions d'euros)

Le gouvernement arménien s'est engagé à promouvoir l'État de droit en général et plus particulièrement au niveau judiciaire. Ce concept se reflète clairement dans le programme de stratégie pour la réduction de la pauvreté (PSRP), dans la stratégie de lutte contre la corruption de l'État, dans la réforme de grande ampleur du secteur judiciaire lancée par le gouvernement conformément à la modification de la constitution (référendum du 27 novembre 2005) et aux articles 62 et 68 de l'APC. Il reste néanmoins des obstacles - tels que les mécanismes et pratiques de mise en œuvre. De manière générale, le niveau de compétence professionnelle des avocats et des juges est insuffisant, ainsi que l'a reconnu le ministère de la justice, lequel est dès lors à la recherche d'un soutien de la part de la CE

et d'autres bailleurs de fonds dans ce domaine. Qui plus est, les citoyens et les groupes particulièrement vulnérables de la population évitent de défendre leurs droits devant les tribunaux en raison d'une mauvaise connaissance du système, de l'absence de services de défense en droit/conseil abordables d'une qualité raisonnable et d'un sentiment général de méfiance à l'encontre de l'appareil judiciaire. La fragilité globale de l'association professionnelle des avocats, la "Chambre des avocats", le manque de connaissances des juges par rapport à des questions spécifiques et les déficiences de la législation en la matière contribuent à ce problème.

Le projet vise à soutenir la réforme du secteur judiciaire au travers du renforcement des capacités et de la formation, en concentrant plus particulièrement ses activités sur la promotion de l'État de droit et des droits de l'homme en garantissant aux citoyens et aux entités juridiques un accès libre/abordable à la justice (qu'il s'agisse d'une affaire relevant du droit pénal ou civil), le développement de structures, mécanismes et pratiques de mise en œuvre et de soutien et la révision du cadre juridique, tout en assurant dans le même temps que les juges et les avocats ont un niveau de professionnalisme approprié.

Le projet défend l'État de droit tel qu'envisagé par le CSP et le PI 2004 en suivant trois composantes liées entre elles:

1. Soutien à la chambre des avocats, grâce notamment à la création d'un centre de formation professionnelle
2. Soutien à un centre de formation post-universitaire pour les juges
3. Accès plus facile de la population à la justice et promotion de l'État de droit dans le judiciaire

Composante 2: soutien de politiques sectorielles en faveur de la stratégie de réduction de la pauvreté dans l'éducation (enseignement et formation professionnels, EFP) et les affaires sociales (aide à l'enfance) (7,5 millions d'euros)

Les résultats attendus du programme en Arménie devraient se voir (a) dans l'amélioration des programmes et services gouvernementaux dans les domaines de l'éducation et de la protection sociale et (b) dans la qualité et l'efficacité de la gestion des dépenses publiques.

- Dans le domaine de la **formation professionnelle**, l'objectif général est d'aligner la structure et le contexte du système d'enseignement et de formation professionnels sur les exigences de l'économie du marché et, ce faisant, de favoriser une hausse du taux d'emploi dans le pays. Les résultats attendus sont notamment la mise en œuvre du "document et du plan d'action sur les priorités en matière de modernisation de l'EFP" à moyen terme et donc l'accroissement de l'efficacité et de la productivité du système au travers d'une amélioration du domaine juridique pour la mise en œuvre de l'EFP, un renforcement de la coopération entre les parties intéressées actives dans le domaine et le développement des capacités de gestion nationale via la fourniture de services éducatifs supplémentaires.

- Dans le domaine de la **protection sociale**, le MLSA devrait mettre en œuvre la stratégie globale relative aux "réformes dans le domaine de la protection sociale des enfants en situation difficile" pour 2006-2010 en vue, plus particulièrement, (a) de garantir le fonctionnement efficace du nouveau système de protection des enfants mis en place et (b) de créer de nouveaux programmes et services en guise d'alternatives à l'aide à l'enfance institutionnalisée.
- Dans le domaine de la **gestion des finances publiques**, le ministère des finances et de l'économie (MFE) devrait (a) accroître l'efficacité des systèmes d'allocation des dépenses, grâce à une nouvelle amélioration du MTEF et des systèmes de planification, notamment la révision de la classification des dépenses budgétaires; (b) le renforcement de la notion de performances dans le système budgétaire existant, notamment la poursuite des efforts au sein du MFE, du MdES et du MLSA en vue de l'introduction d'indicateurs de performance et de leur reflet dans les principaux documents de politiques du secteur et dans le MTEF; (c) l'introduction de méthodes modernes de calcul des coûts dans le MLSA et le MSE pour les postes de dépenses gérés par des organisations non commerciales de l'État, telles les écoles et les orphelinats.

Autres projets: Tempus (1 million d'euros)

Le programme Tempus est la réponse apportée par l'UE afin de soutenir la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires de Tacis. Il combine une approche ascendante dans laquelle les initiatives sont principalement prises par des universités (projets européens communs) et une approche descendante, au travers de laquelle des projets structurels (mesures structurelles et complémentaires) sont financés et des priorités nationales fixées en étroite collaboration avec les autorités nationales dans l'optique de maximiser l'impact du programme sur le processus de réforme en cours. Le programme finance en outre le bureau national de Tempus, l'assistance technique, des bourses de mobilité individuelles et des études et conférences connexes.

4. ASSISTANCE COMMUNAUTAIRE PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS:

Assistance communautaire passée

L'assistance européenne à l'Arménie depuis 1991 s'élève à plus de 380 millions d'euros. L'aide humanitaire (notamment ECHO et les opérations d'aide alimentaire) représente quasiment 120 millions d'euros et a contribué à améliorer une situation humanitaire extrêmement grave au milieu des années 90. Les allocations nationales à TACIS et le programme pour la sécurité alimentaire (PSA) représentent environ 100 millions d'euros. Depuis l'indépendance de l'Arménie, le programme TACIS a contribué de manière efficace à la transition vers une économie de marché, en fournissant notamment une assistance dans les domaines de la réforme juridique et de la réglementation, du rapprochement de la législation arménienne de celle de l'UE et du soutien de l'adhésion de l'Arménie à l'OMC. Le programme TACIS a également contribué à la relance

économique de l'Arménie grâce à un soutien au secteur privé et aux petites et moyennes entreprises. La CE a en outre dépensé quelque 29 millions d'euros de fonds TACIS pour améliorer la sécurité de la centrale nucléaire de Medzamor (CNM). L'objectif plus large est de permettre au gouvernement arménien de démanteler la centrale nucléaire dès que possible. Avec l'approbation de l'étude stratégique par pays en décembre 2001, le programme TACIS à l'Arménie pour la période 2002-2006 met l'accent sur la continuité du soutien aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives, ainsi qu'à la prise en charge des conséquences sociales de la transition. Le programme TACIS apporte une aide essentielle dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté en Arménie approuvée en 2003. Le programme d'action 2002-2003 (10 millions d'euros) est en cours de mise en œuvre et des projets du programme d'action 2004-2005 (également 10 millions d'euros) sont en train d'être lancés. L'Arménie participe également au programme régional TACIS au travers de projets tels que TRACECA, INOGATE et le centre environnemental régional pour le Caucase du Sud, basé à Tbilisi, en Géorgie.

Le programme pour la sécurité alimentaire (PSA) a apporté un important soutien budgétaire à des secteurs agricoles et sociaux clés d'Arménie et, ce faisant, a joué un rôle significatif dans la lutte contre la pauvreté en Arménie. L'aide budgétaire combinée à l'assistance technique au travers du PSA (avec une assistance technique TACIS complémentaire dans le domaine de l'agriculture et de l'aide à l'enfance) a également permis de réaliser des progrès considérables dans le domaine de la réforme agraire et de la gestion des finances publiques. Le PSA a été un véritable succès et le renforcement de cette aide est envisagé pour 2005-2006 (21 millions d'euros) en vue notamment d'aider l'Arménie à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le programme de la CE "Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme" (IEDDH) a vu le jour en 2003 afin de soutenir les ONG en Arménie et de promouvoir et protéger ainsi les droits de l'homme et la démocratisation, de même que la prévention et la résolution des conflits. La majorité des 11 projets sont en cours et certains sont déjà terminés. Bien qu'il s'agisse de petits projets, leur impact est impressionnant. Les présentations finales sont toutes bien perçues et font l'objet d'une excellente couverture dans les médias.

Enfin, l'Arménie a également bénéficié de l'assistance macrofinancière (AMF) de la CE, une dette que l'Arménie a remboursée à la CE en 2005.

Enseignements tirés

Depuis 1999, TACIS propose une assistance technique à l'Arménie dans le cadre de la mise en œuvre de l'APC principalement au travers de l'AEPLAC. Le projet a largement donné les fruits attendus, en contribuant notamment à l'adhésion de l'Arménie à l'OMC en 2002, mais aussi, bien sûr, au soutien au gouvernement arménien pour la préparation de la mise en œuvre du programme national de l'APC en 2005. À ce jour, l'AEPLAC est le seul projet financé par la CE ayant pour principale cible la mise en œuvre de l'APC. Le projet est entré dans sa quatrième phase en octobre 2005 (qui court jusqu'en octobre 2007,

soit 24 mois), laquelle vise à préparer le pays à son émancipation future par rapport à l'assistance de la CE et à la fusion éventuelle dans une structure d'intégration gouvernementale avec l'UE. Cependant, la complexité du processus de mise en œuvre de l'APC prêche clairement en faveur de la poursuite de l'aide au gouvernement arménien par le biais d'un projet de type AEPLAC, même s'il portera un nom différent.

Un des outils nécessaires dans le processus compliqué de mise en œuvre de l'APC sera la **gouvernance électronique**. Celle-ci s'est développée en Arménie de manière quelque peu spontanée sans coordination centralisée ni approche standardisée. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a demandé à l'UE une assistance politique pour l'élaboration d'une stratégie de gouvernance électronique nationale, laquelle suppose également qu'il y aura une continuité naturelle avec un projet d'assistance au développement et la mise en œuvre d'un plan d'action de gouvernance électronique.

Le soutien apporté à l'unité de coordination de l'assistance technique européenne (EUTANCU) du ministère des finances a été repris de PA en PA, ce qui a permis à cette structure de se développer considérablement et de participer activement à l'identification, à la coordination et à la mise en œuvre de projets d'assistance technique. Avec l'adoption du PN et le remplacement des outils TACIS traditionnels par les nouveaux instruments de la PEV, le rôle et la place de l'UCN pourrait considérablement évoluer. L'aide visant à développer les capacités de planification et de coordination que ce programme entend fournir a dès lors des chances d'être canalisée au travers d'un nouveau "département d'intégration européenne" (si un tel département devait être créé) englobant les activités de l'UCN actuelle. Une attention particulière devra être accordée pour éviter toute perte des compétences accumulées dans l'UCN actuelle.

Une précédente tentative d'assistance Tacis dans le domaine de la **formation des juges** (PA 1998-1999) n'a pas donné les résultats escomptés, principalement du fait de l'absence d'un contexte de réforme judiciaire approprié. La situation actuelle est beaucoup plus favorable en raison d'un soutien continu de la Banque mondiale en termes d'infrastructure, d'un soutien du Conseil de l'Europe et de l'USAID en vue de combler les lacunes législatives et réglementaires, d'un engagement ferme de la part du ministère et de l'introduction d'une clause juridique concernant la formation des juges.

Pour garantir la durabilité de l'assistance de la CE, ce projet reposera sur la structure existante de la **Chambre nationale des avocats** (CNA) ou sur le bureau du procureur. Ce programme devrait par ailleurs créer des liens solides entre la CAN, et son centre de formation professionnelle; le centre de formation post-universitaire des juges; les "cliniques juridiques", une structure venant en aide aux groupes vulnérables de la population en offrant une assistance juridique et des conseils gratuits; et la chaire européenne/internationale de droit de l'université d'État d'Erevan (UEE), ainsi que son centre d'études européennes (PA 2004).

En ce qui concerne l'**enseignement et la formation professionnels** (EFP), le programme Tacis de la CE soutient des réformes de l'EFP en Arménie depuis 2003. Le projet a notamment aidé le ministère de l'éducation et des sciences (MdES) à redéfinir l'objectif et

la structure de la politique et de la stratégie nationales de l'EFP, de manière à améliorer la qualité de l'EFP en renforçant la capacité des institutions chargées de l'enseignement et de l'apprentissage, leur développement et la garantie, ainsi que l'aptitude à répondre aux besoins du marché du travail. La réforme de l'EFP est un processus qui n'en est qu'à ses prémises et qui continuera de requérir l'assistance de la CE.

La CE fournit un soutien budgétaire à l'Arménie depuis 1997 au travers du programme pour la sécurité alimentaire (PSA). Le PSA s'est poursuivi sans interruption et soutient actuellement le budget national 2006 en mettant un accent tout particulier sur la "gestion des finances publiques (GFP)", le réseau de sécurité sociale et l'agriculture. Au début, le PSA jouait un rôle important dans la stabilisation macroéconomique et il bénéficie actuellement d'un système d'évaluation sous la forme d'une révision à mi-parcours et finale pour chaque cycle annuel du programme. Il a évolué en fonction des besoins et priorités du gouvernement, ainsi que des exigences de la Commission, la plus récente étant l'obligation d'accorder une attention plus rigoureuse au système de finances publiques et à la gestion des dépenses publiques. Le PSA a reçu des éloges constants tant de la part des bénéficiaires que des évaluations de la CE. Au vu des bons résultats du PSA en Arménie, la composante SPSP du projet Tacis a pour but de continuer à soutenir la politique sectorielle dans les domaines habituels (**aide à l'enfance**), d'une part, et dans des nouveaux (EFP), d'autre part.

5. ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE DE LA CE en dehors de ce programme d'action

L'Arménie bénéficie également de l'assistance de la CE dans le cadre des programmes suivants:

- l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, dans le cadre de programmes conjoints sous les auspices de l'OSCE/BIDDH et du Conseil de l'Europe (CdE). Cette assistance est notamment ciblée sur le développement de la société civile et le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme;
- le programme pour la sécurité alimentaire (PSA);
- l'assistance nucléaire sur site (assistance technique pour sécuriser le fonctionnement de la centrale nucléaire de Medzamor).

6. COORDINATION AVEC LES AUTRES BAILLEURS DE FONDS

La coordination avec les autres bailleurs de fonds est très bonne en Arménie et continue en outre de s'améliorer au niveau général et sectoriel. La délégation participe tous les mois aux réunions générales des bailleurs de fonds au cours desquelles les principales activités et réalisations sont présentées/examinées. La délégation entretient des relations étroites et régulières avec les États membres de l'UE et l'ensemble des bailleurs de fonds, ce qui permet l'organisation de réunions à tout moment et sur n'importe quel thème. On peut trouver des exemples de coordination fructueuse avec d'autres bailleurs de fonds

dans quasiment tous les domaines d'intervention, mais les plus fructueux sont assurément l'énergie (une stratégie de déclassement de la centrale nucléaire est actuellement préparée par la CE, l'USAID et l'AIEA et une assistance technique sur site est fournie à l'Arménie de manière très coordonnée), le développement des technologies informatiques (WB) et l'enseignement et la formation professionnels.

Le projet AEPLAC met l'accent sur la mise en œuvre de l'APC et, par conséquent, principalement sur les relations Arménie-UE, mais traite également de questions liées à l'adhésion à l'OMC, telles que la normalisation, les douanes et la réforme fiscale. Dans tous ces domaines, la communauté des bailleurs de fonds intervient à divers niveaux. Le PNUD apporte une assistance dans de nombreux secteurs liés au développement économique, aux technologies de l'information et à la décentralisation. Il aide plus particulièrement le ministère du commerce et du développement économique à élaborer le plan de développement économique sur 20 ans. Le WB gère de nombreux programmes en Arménie, notamment les crédits d'ajustement structurel (un 5^e CAS a été lancé en 2003 et met l'accent sur les réformes sociales et le climat professionnel) et les crédits sectoriels (énergie, transport, eau, éducation...) qui sont également liés à l'APC. Le FMI dirige une importante facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. L'USAID offre également une assistance technique et financière à certains secteurs clés (réformes des douanes), à l'instar de l'OSCE (lutte contre la corruption).

Tant le FMI que la Banque mondiale ont apporté un soutien continu à l'Arménie au travers de moyens financiers à des conditions libérales et d'une assistance technique de grande envergure. Le FMI a conclu un contrat de crédit de trois ans avec l'Arménie (2001-2004) dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. La nouvelle stratégie d'aide par pays approuvée par la Banque mondiale en juin 2004 met l'accent sur la promotion de la croissance économique sous la direction du secteur privé, rendant ainsi la croissance plus favorable aux pauvres et réduisant la pauvreté due à l'absence de revenus. Le véritable accent est mis sur la réduction des inégalités. Les crédits d'aide à la réduction de la pauvreté (CARP) de la Banque mondiale visent à soutenir des réformes politiques et institutionnelles pour l'avancement du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Les CARP mettent l'accent sur quatre domaines de réforme essentiels: (i) la consolidation de la discipline macroéconomique et le renforcement de la gouvernance; (ii) le renforcement de la compétitivité et l'inscription des droits des pauvres; (iii) l'atténuation des risques sociaux et environnementaux et (iv) la modernisation de l'économie rurale. Une proposition a été faite pour élargir le premier CARP sur la base des actions de réforme politiques et institutionnelles entreprises ainsi que convenu avec l'agence de développement international. Les CARP ultérieurs seront mis à disposition en tant que facteurs déclencheurs convenus de la politique. Le crédit aura pour but de soutenir la croissance économique et la réduction de la pauvreté en faisant avancer les réformes hautement prioritaires identifiées dans le DSRP et en fournissant des fonds au budget si les réformes institutionnelles sont menées à bien. L'USAID, qui participe à un programme de réglementation économique et du droit commercial, a un programme de l'OMC qui aborde des sous-composantes telles que les réglementations techniques (pour la conformité à l'OMC), la formation en politique commerciale, les normes (pour remplacer les normes GOST) et les mesures de propriété

intellectuelle liées au commerce (TRIP). Une coordination fructueuse a été mise en place avec l'AEPLAC au cours de la phase III. L'USAID soutient également un projet à long terme visant à appuyer la commission nationale pour la protection de la compétitivité économique.

De nombreux programmes de renforcement des capacités à petite échelle ont été mis en œuvre, ou le sont actuellement, par la communauté des bailleurs de fonds, mais essentiellement sur une base bilatérale (assistance à une administration spécifique, jumelage). Le WB a lancé un projet de modernisation du secteur public de 11,3 millions de dollars, soutenant principalement la réforme des services administratifs et civils, la réforme des dépenses publiques, la gestion financière et l'approvisionnement et la lutte contre la corruption. Les principaux bénéficiaires seront la loi, la justice et les administrations publiques (administrations des gouvernements central et locaux). L'agence chargée de la mise en œuvre du projet de la Banque mondiale sera le ministère arménien des finances et de l'économie.

7. COÛTS ET FINANCEMENT

Description	Budget (millions d'euros)
Composante 1: assistance technique à la mise en œuvre de l'APC et aux questions liées à l'intégration dans l'UE	8,5
• A: soutien au "programme national pour la mise en œuvre de l'APC"	4,5
• B: soutien en faveur de l'accès à la justice en Arménie	4,0
Composante 2: soutien de la politique sectorielle à la stratégie de réduction de la pauvreté dans l'éducation (EFP) et les affaires sociales (aide à l'enfance)	7,5
• Soutien à la stratégie de réduction de la pauvreté dans l'éducation: enseignement et formation professionnels (EFP) et affaires sociales (aide à l'enfance)	7,0
• Assistance technique	0,5
TEMPUS	1,0
Total:	17,0